



Arrêté fédéral relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2^e étape de la 3^e correction du Rhône (R3)

du 5 décembre 2019

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution¹,

vu l'art. 10, al. 3, de la loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau²,

vu le message du Conseil fédéral du 14 décembre 2018³,

arrête:

Art. 1

¹ Un crédit d'ensemble extraordinaire de 1022 millions de francs est approuvé pour le financement des indemnités selon la loi fédérale du 21 juin 1991 sur l'aménagement des cours d'eau versées pour la 2^e étape de la 3^e correction du Rhône.

² Une contribution de 2 % aux coûts imputables pour la 2^e étape de la 3^e correction du Rhône au titre de l'intérêt pour la protection des routes nationales selon la loi fédérale du 8 mars 1960 sur les routes nationales⁴ est approuvée.

Art. 2

¹ Le crédit d'ensemble prévu à l'art. 1 est approuvé en sept étapes à raison des crédits d'engagement définis en annexe:

- a. un crédit individuel de 85 millions de francs est approuvé pour la réalisation de la première étape 2020–2025;
- b. les crédits des six étapes suivantes, pour un total de 937 millions de francs, seront approuvés par le Conseil fédéral.

² Des reports sont possibles entre les crédits individuels approuvés. Ces reports ne peuvent pas entraîner une augmentation d'un crédit individuel de plus de 10 %.

1 RS 101

2 RS 721.100

3 FF 2019 1183

4 RS 725.11

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 9 septembre 2019

La présidente: Marina Carobbio Guscetti

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 5 décembre 2019

Le président: Hans Stöckli

La secrétaire: Martina Buol

Crédit d'ensemble: vue synoptique

Description succincte	engagement, en francs
Étape 2020–2025	
Études générales, frais de personnel préfinancés, communication, MP I Viège; acquisitions de terrain préfinancées, mesures anticipées (MA)	85 000 000
Étape 2026–2031	
Études générales, frais de personnel préfinancés, communication, MP I Niederwald–Münster, mesures anticipées (MA)	112 000 000
Étape 2032–2039	
Études générales, frais de personnel préfinancés, communication	25 000 000
MP I Chablais et Delta	
Coûts de planification, travaux, mesures d’accompagnement agricole, acquisitions de terrain	274 000 000 32 000 000
MP I Coude de Martigny et Trient–Nant de Drance	
Coûts de planification, travaux, mesures d’accompagnement agricole, acquisitions de terrain	114 000 000 14 000 000
MP I Sion–Vétroz	
Coûts de planification, travaux, mesures d’accompagnement agricole, acquisitions de terrain	300 000 000
MP I Sierre–Chippis	
Coûts de planification, travaux, mesures d’accompagnement agricole, acquisitions de terrain	66 000 000
Crédit d'ensemble	1 022 000 000

